

**LOI RELATIVE AUX RELATIONS DE TRAVAIL
DANS LES SERVICES PUBLICS**

**AVIS DE DEMANDE DE DÉCLARATION RELATIVE AU STATUT
D'UNE ASSOCIATION D'EMPLOYÉS SUCESSEUR
DEVANT LA COMMISSION DES RELATIONS
DE TRAVAIL DANS LES SERVICES PUBLICS**

FORMULE S-2

DOSSIER C.R.T.S.P.

Entre

requérant,

- et -

défendeur

DESTINATAIRE

1. SACHEZ que le requérant a, le 20., déposé auprès de la Commission des relations de travail dans les services publics une demande, dont copie est jointe, visant la déclaration portant que
(nom de l'association d'employés prétendant être successeur)

*a (*ou n'a pas) acquis les droits, prérogatives et obligations de l'association qui l'a précédé
.....du fait de la fusion ou du transfert de compétence.
(nom de l'association d'employés précédente)

**2. Vous êtes tenu d'afficher immédiatement les avis ci-inclus de la demande de déclaration relative au statut d'une association d'employés successeur, à l'intention des employés formule S-4. Ces avis doivent être affichés aux endroits où ils sont le plus susceptibles d'attirer l'attention de tous les employés qui peuvent être visés par la demande. Vous devez les laisser affichés dans vos locaux jusqu'à l'expiration d'un délai de 10 jours suivant la réception dudit avis.

3. Vous devez envoyer à la Commission votre réplique de façon qu'elle la reçoive au plus tard 10 jours après réception de la demande.

4. Si vous omettez de lui faire parvenir votre réplique de la façon prévue à l'article 3, la Commission peut statuer sur la demande au vu des documents présentés devant elle sans plus amples formalités.

Fait à, le 20.

Le secrétaire,

.....

* Rayer les mentions inutiles

** Rayer si la personne à qui l'avis est adressé n'est pas employeur.